



Créteil, le 15/03/2021

Convocation Syndicale :
Congrès extraordinaire « Education Populaire » du SNEP-FSU 94

Conformément à l'article 13 du décret n° 82-447 modifié, les autorisations spéciales d'absence sont obtenues de plein droit et doivent être déposées (accompagnées de la convocation) auprès du chef de service ou d'établissement au moins trois jours à l'avance.

Cher(e) camarade,

Tu es prié.e d'assister au bureau académique qui se déroulera
JEUDI 8 et VENDREDI 9 AVRIL 2021 de 9h à 17h.

Cette réunion se tiendra :

Au SNEP-FSU Créteil
Maison des syndicats. 11 rue des archives.
94000 CRETEIL

ORDRE DU JOUR :

- Échanges entre profs d'EPS sur les enjeux pour l'EPS et de l'Ecole suite à la crise sanitaire !
- Les outils du SNEP-FSU pour AGIR dans son établissement et son district.
- Management Public et baisses de budgets éducation : comment agir ?
- Enjeux de mobilisations et structuration de l'activité militante avec le SNEP-FSU 94

Nous comptons sur ta présence.

Bien cordialement,

Le secrétaire académique
Hugo PONTAIS